

L'an deux mille dix-sept le dix-sept Mai à 20h00 le Conseil Municipal légalement, convoqué s'est réuni salle de la Mairie, sous la présidence de Mme Stéphanie BOISAUBERT, Maire

Etaiet Présents :

Mmes BOISAUBERT Stéphanie - GRANGEOT Christelle — GIRAUD-JACQUIGNON Clémence
- DEVIDAL Joëlle -

&

Mrs BONNETAIN Philippe - PERROT Gilbert - DECOMBIS Erick — ALPHANT Florent —

Absents excusés : Mme ORERO Christine

Mrs MEYER Constant - NICOU Florent - DESORMAIS Jérôme —
HAOUZEE Régis & RACAMIER André

Pouvoir à : Mr MEYER Constant à Mme GRANGEOT Christelle
Mr NICOU Florent à Mme BOISAUBERT Stéphanie
Mr DESORMAIS Jérôme à Mr ALPHANT Florent
Mr HAOUZEE Régis à Mr BONNETAIN Philippe
Mr RACAMIER André à Mr PERROT Gilbert

Compte-rendu de séance

Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 20h16.

Madame GIRAUD-JACQUIGNON est nommée secrétaire.

1.- COMMISSION URBANISME :

Présentation du zonage provisoire lors de la réunion publique du Jeudi 4 Mai : une dizaine de personnes étaient présentes.

Pour rappel, réunion de 17h00 à 19h00, ce vendredi pour continuer à préparer la carte du zonage et les documents du règlement pour analyse auprès des personnes de l'Etat.

2.- COMMISSION TRAVAUX / BATIMENTS :

Pour information, pour le hublot cassé à l'école, l'intervention des travaux aura lieu début Juin : soit sur un mercredi après-midi, ou en soirée, ou le samedi.

Un devis pour changer les bandeaux de toit de la mairie avait été établi il y a quelque temps : il faudrait le réactualiser pour lancer les travaux.

La cuve à fioul à l'école a été posée ; elle n'est pas encore fixée, mais déjà remplie.

Le dossier pour mise en accessibilité de l'école est parti en DDT.

Les jeux pour l'école sont arrivés ; l'installation devrait intervenir d'ici la semaine prochaine.

Pour la fontaine de la place, il faudrait retrouver les plans d'installation, car l'eau n'arrive. Le Syndicat du Dolon va intervenir avec une caméra pour visualiser le problème.

Pour la croix au vieux cimetière, il faudrait supprimer la pierre et refaire en maçonnerie.

3.- COMMISSION VOIRIE :

Pour les travaux d'accessibilité (place handicapé mairie / école) des devis ont été demandés à Eiffage et Gabilon ; Eiffage reste le plus compétitif. A ces travaux seraient ajoutés ceux du chemin piéton et le stationnement du cimetière.

Une demande d'un point lumineux a été formulée pour la route de Bellegarde-Poussieu (au niveau maison Torgue Maurice).

Rappel : prévoir un panneau BELLEGARDE-POUSSIEU côté est en venant de Moissieu s/Dolon (route de la Forge).

Présentation de la demande de Mr et Mme Martinez Marion pour annulation de la convention établie le 20 Mars 2012 ; ils sollicitent la délivrance d'un arrêté d'alignement ; prévoir de se rendre sur place pour établir l'arrêté.

4.- COMMISSION FINANCES :

-. Convention d'opération sous mandat pour travaux de voirie avec la CCTB et l'annexe financière. : délibération

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre de son programme d'investissement de la voirie 2017, la Communauté de Communes du Territoire de Beaurepaire va procéder à une consultation d'entreprises pour différents projets de travaux de voirie.

Considérant que la Commune de Bellegarde-Poussieu a prévu d'effectuer des travaux de voirie sur sa commune, et qu'il paraît intéressant de les faire réaliser en même temps que ceux de la Communauté de Communes, il est proposé de passer une convention d'opération sous mandat avec notre Commune pour le compte de laquelle la Communauté de Communes du Territoire de Beaurepaire réalisera les travaux. Cette convention permet ainsi de définir les modalités de remboursement de la part communale.

L'enveloppe des travaux de voirie est estimée à 2 384,00 euros H.T. ; il est à noter que la part du coût de la maîtrise d'œuvre est à rajouter dans cette estimation soit un forfait de 4% sur le montant des travaux.

Madame Le Maire propose au Conseil Municipal de signer cette convention.

Après discussion, et délibération, le Conseil Municipal, par 9 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions :

- **APPROUVE** la proposition de convention d'opération sous mandat avec la Communauté de Communes du Territoire de Beaurepaire pour des travaux de voirie intégrés dans le programme d'investissement de voirie 2017,
- **VALIDE** la convention d'opération sous mandat avec la Communauté de Communes et son annexe financière telle que celle-ci annexée, et ce pour un montant de travaux estimé à 2 834,00 euros H.T. auquel sera rajouté la part du coût de maîtrise d'œuvre (forfait de 4% sur le montant des travaux),
- **AUTORISE** Madame Le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier,
- **CHARGE** Madame Le Maire et Monsieur Le Trésorier, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la dite délibération,
- **CHARGE** Madame Le Maire d'instruire ce dossier, et d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour conduire ce dossier.

Délibération 26/2017.

-. Travaux sur réseaux d'éclairage public et financement avec le SEDI. : délibération

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à notre demande, le Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI) envisage de réaliser dès que les financements seront acquis les travaux présentés dans les tableaux joints à la délibération, intitulés :

EP Rue du stade

Création de 4 ensemble mât + lanterne suite à l'aménagement de la rue du stade

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à 7 501 euros
Le montant total des financements externes s'élèvent à : 6 852 euros

La participation aux frais du SEDI s'élève à : 34 euros
La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à : 616 euros

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- Du projet présenté et du plan de financement définitif,
- De la contribution correspondante au SEDI.

Après discussion, et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- **PREND ACTE** du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :
Prix de revient prévisionnel 7 501 euros
Financements externes 6 852 euros
Participation prévisionnelle 650 euros
(frais SEDI + contribution aux investissements)
- **PREND ACTE** de sa contribution aux investissements qui sera établie par le SEDI à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de :

Pour un paiement en 3 versements (acompte de 30%, acompte de 50 % (puis solde) : 616 euros

- **CHARGE** Madame Le Maire d'instruire ce dossier, et d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour conduire ce dossier.

Délibération 27/2017.

Pour information, l'entreprise CITEOS intervient sur la commune dès demain dans le cadre de la maintenance préventive et le remplacement systématique des sources lumineuses.

5... COMMISSION ENVIRONNEMENT...:

... Avancée des projets.

La convention est revenue signée de l'Association Nature Vivante.

Désormais il convient de réunir tous les devis pour « monter » le dossier de demande de subvention.

... Responsable Commission.

Mr Erick Decombis informe qu'il ne peut plus exercer son rôle de responsable de la commission environnement pour raisons professionnelles.

Prévoir une réunion de la commission pour nomination d'un remplaçant.

6... COMMISSION ASSOCIATIONS...:

Pour rappel :

- Brocante organisée par l'Association Bellegarde en l'ête le 3 Juin prochain.
- Challenge Municipalité organisé par l'Amicale Boules avec remise Trophée Municipal le 3 Juin. Mme Le Maire est conviée par Mr Alphand à la remise de ce trophée avec apéritif à partir de 18h30/19h00

... CEA

Mme Le Maire et Mme Grangeot ont reçu en mairie la Présidente du CEA, Mme Chantal Fredout ; l'organisation de la Fête de la Musique sera établie pour 2018.

7... GESTION DU PERSONNEL...:

... Suppression et création d'un poste d'adjoint technique... délibération

Madame Le Maire rappelle que la Commune de Bellegarde-Poussieu travaille avec le Centre de Gestion de l'Isère concernant le personnel communal sur le plan des carrières et autres.

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 15 Avril 2008 sur laquelle l'assemblée délibérante avait fixé le Taux de 100 % pour tous les grades, suite à la proposition du Centre de Gestion en date du 11 Avril 2008.

Madame Maire informe le Conseil Municipal qu'il est proposé, par ce même Centre de Gestion pour l'année 2017 une procédure d'avancement de grade par ancienneté de catégorie C pour un poste, indiqué comme suit :

Grade d'origine : Adjoint Technique de 2^{ème} classe
Grade d'avancement : Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe.

Cet avancement de grade prend effet au 1^{er} Janvier 2017.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE**, à l'unanimité des voix, la proposition d'avancement de grade pour l'année 2017 pour un agent comme nommée ci-dessus,
- **CHARGE** Madame Le Maire de procéder à la création de ce nouveau grade à la date indiquée ci-dessus, et à la suppression du grade d'origine,
- **CHARGE** Madame Le Maire de transmettre la dite délibération au Centre de Gestion de l'Isère,
- **CHARGE** Madame Le Maire d'instruire ce dossier, et d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour conduire ce dossier.

Délibération 28/2017.

8... QUESTIONS DIVERSES...:

... Information installation éoliennes en forêt de Taravas Champuis

Suite à la dernière rencontre sur le site en forêt de Taravas Champuis avec l'ONF, l'emplacement pour l'installation du mât de mesure pour les éoliennes a été identifié : secteur Croix Blachon.

Le montage nécessitera une coupe de bois.

Pour l'ONF l'emplacement envisagé ne pose pas de problème particulier par rapport à l'aménagement forestier. La perte de valeur de récolte est estimée à 362.25 euros.

La Compagnie du Vent enverra aux propriétaires communes une proposition de convention d'occupation de la parcelle ; une délibération sera à prendre sur la demande d'installation du pylône et sur la coupe de bois.

... Demande d'installation d'un camion à pizza

La Mairie a reçu une demande d'autorisation à occuper un emplacement de stationnement sur le domaine public pour l'installation d'un camion pizza : Mr Gilbert Fabrice.

Il occuperait les lieux de 17h00 à 21h30 ; il travaillerait de façon quasi autonome, juste besoin d'une simple prise de courant pour les frigos de la table à pizza et une lumière (prendrait en charge sa consommation d'électricité).

Après discussion, le Conseil Municipal propose une installation pour le lundi soir uniquement.

Madame Le Maire clôt la séance à 22h15.